

UN LIBRARY

AUG 16 1979

UN/DA COLLECTION



Distr.
GENERALE

~~A/34/105~~
S/13135 ✓
5 mars 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 21 de la liste préliminaire*
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 2 mars 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Turquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre datée du 2 mars 1979 qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Orhan ERALP

* A/34/50.

ANNEXE

Lettre datée du 2 mars 1979, adressée au Secrétaire général
par H. Nail Atalay

J'ai l'honneur de me référer à la lettre adressée le 27 février à Votre Excellence par M. Andreas Mavrommatis, le soi-disant "représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies", au sujet des violations de l'espace aérien de la République de Chypre par un avion militaire turc le 23 février 1979 (A/34/99-S/13122).

Sur instructions de mon gouvernement, je réfute catégoriquement les allégations selon lesquelles un avion militaire turc aurait survolé Chypre, soit dans l'espace aérien de l'Etat fédéré turc de Chypre, soit dans l'espace aérien du sud de Chypre, qui est sous le contrôle de l'Administration chypriote grecque.

En outre, j'espère que les dirigeants chypriotes grecs et leurs représentants mettront fin à leur campagne d'envoi de lettres absurdes et malveillantes qui font encourir à l'Organisation des Nations Unies des dépenses inutiles, et qu'ils consacreront de préférence leur temps à des déclarations plus constructives concernant la solution de la question de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant,

(Signé) Nail ATALAY
